

Compte rendu du GT Informatique du 31 mai 2012 : **EN ATTENDANT LE CTR**

Présidé par M. Philippe RAMBAL (Directeur, adjoint du Directeur Général) assisté de M. Alain ISSARNI (nouveau Chef du Service des Systèmes d'Information) et accompagnés de certains de leurs collaborateurs, ce GT était le dernier à se réunir avant la tenue du Comité Technique de Réseau (CTR), prévu le 12 juin prochain, où les syndicats représentatifs devront donner un avis sur le projet de Plan Stratégique Informatique (PSI).

Dans un court propos introductif, la délégation de **F.O.-DGFIP** s'est une nouvelle fois élevée contre la transmission trop tardive des documents de travail préparatoires (3 jours ouvrés avant !), qui ne permet pas aux militants auxquels ils sont transmis d'avoir un délai d'analyse et de réflexion suffisant. Bien que cela ne constitue pas un thème du PSI, nous avons également rappelé l'urgence qu'il y a maintenant à traiter de l'organisation et du temps de travail des informaticiens et à fixer prochainement un cadre national permettant à chaque DISI de l'examiner au sein de son Comité Technique Local (CTL) pour l'adapter à ses contraintes particulières. Enfin, nous avons rappelé qu'au-delà des propos rassurants et

réitérés que M. RAMBAL nous a déjà tenu lors de précédents GT au sujet de la Direction Interministérielle des Systèmes d'Information et de Communication (DISIC), nous demanderons une déclaration officielle de la DGFIP lors du prochain CTR : autonomie de l'informatique de la DGFIP définie par son PSI indépendamment des projets de restructuration de la DISIC et maintien des statuts particuliers des informaticiens de la DGFIP (pas de statut interministériel).

Lors de ses premières réponses, le Directeur nous a déclaré que :

- lors du prochain CTR, c'est le projet de PSI, amendé sur certains points, qui sera soumis aux votes des 4 syndicats représentatifs ;
- d'autres sujets, dont l'organisation et le temps de travail, feront l'objet de GT ultérieurs ;
- cependant et concernant les services d'assistances CID et SIL, il y a urgence à une certaine harmonisation de leur régime de temps de travail car ces personnels d'assistance sont maintenant appelés à travailler ensemble (la notion de « sédentaire/itinérant », utilisée dans la circulaire de décembre 2010, pourrait

faire l'objet d'un statu quo par l'Administration, le temps d'en rediscuter avec les syndicats, le transfert des personnels des DR/DDFIP vers les DISI devant être neutre pour l'instant) ;

- les réorganisations immobilières actuellement en préparation dans quelques ESI ne préfigurent pas de la réduction du nombre de ceux-ci (à l'exemple des SIP/SIE qui peuvent être regroupés dans un même ensemble immobilier) ;
- la DGFIP confirmera bien, lors du prochain CTR, que les propositions de la DISIC ne concerneront pas la DGFIP, ni ses informaticiens.

La séance s'est ensuite poursuivie par l'examen détaillé des 4 fiches soumises à l'examen de ce GT.

Fiche n°2, l'édition. Toutes les éditions que prendra en charge le centre de Meyzieu ne sont pas encore définitivement arrêtées. Pour les opérations déjà programmées fin juin et fin décembre 2012 de fermeture des ateliers d'édition des ex-DIT, elles se poursuivront à l'exception de celle concernant Ajaccio ; pour celles programmées en 2013, on en rediscutera d'abord dans de prochains GT. Concernant Ajaccio, F.O. avait écrit au Directeur Général le 6 avril dernier pour lui soumettre le cas particulier que constitue le particularisme insulaire des 2 départements concernés en terme de délai et de sécurité des documents à transférer depuis le Continent, ainsi que les surcoûts que cela occasionneraient. M. RAMBAL a donc décidé de surseoir à cette fermeture, le temps pour ses services de réétudier ces questions. Ajoutons que les plateaux d'assistance vers lesquels les personnels de l'édition d'Ajaccio auraient dû être reconvertis ne sont actuellement pas prêts. Enfin, il est important de préciser que toutes les dispositions d'accompagnement prévues par la décision ministérielle du 26

novembre 2004, prorogée, restent en vigueur, contrairement à la formulation apparemment restrictive contenue dans la fiche. Toutefois, nous avons demandé que ce dispositif ne soit pas cantonné aux seuls personnels en fonction au 26 novembre 2004 mais au moins à ceux qui l'étaient avant la publication du projet de PSI, compte tenu de l'énorme retard pris.

Fiche n°1, nouvelle concentration des exploitations REC-MEN. L'expression de la délégation F.O. a essentiellement consisté à demander que les renforts annoncés dans les équipes d'exploitation et de liaison des ESI de Limoges et de Strasbourg soient largement anticipés afin de laisser le temps nécessaire aux indispensables formations préalables. Rappelons en effet que ces applications informatiques sont au cœur de la mission Fiscalité/Recouvrement et qu'elles concernent des milliers d'agents de la DGFIP pour le service de dizaines de millions de contribuables : aucune dégradation du service rendu n'est envisageable par rapport à la situation actuelle. Tout en reconnaissant que son périmètre fonctionnel est moins ambitieux que les applications REC-MEN et RAR qu'elle est appelée à remplacer, l'Administration se montre toujours confiante dans le calendrier de déploiement de la future application RSP...

Fiche n°3, la 2^{ème} vague du rattachement de l'assistance informatique aux DISI. Au-delà du constat que cette seconde phase du processus qui doit intervenir au 1^{er} septembre prochain connaît un taux d'adhésion très important (95 % contre 93 % pour la précédente), le débat a surtout porté sur certains dysfonctionnements dont le plus notable est le délai mis pour la mise en paiement de la prime T.A.I. au profit des nouveaux lauréats de l'examen professionnel de P.A.U., soit 6 mois !

Fiche n°4, les recrutements informatiques. Rien de nouveau, puisque les 2 groupes de travail de l'Administration n'ont encore rendu public ni éléments statistiques, ni préconisations. Pour M. RAMBAL, ceux-ci devraient être connus avant la fin 2012. Pour autant, le débat a surtout porté sur un grave dysfonctionnement : la difficulté (l'ésotérisme ?) de certaines des questions posées lors de la préparation ou de l'examen aux qualifications de P.A.U., voire de PSE ; M. RAMBAL s'est engagé à ce que ses services s'impliquent dans les processus de préparation des épreuves à l'œuvre à l'IGPDE.

La délégation F.O. a posé **deux questions diverses** :

- quand l'Administration compte-t-elle régler l'iniquité qui résulte du fait que les informaticiens de la gestion publique résidant en région parisienne ou dans les Alpes-Maritimes ne perçoivent pas la NBI « géographique » à la différence de ceux de la filière fiscale ? Pour M. RAMBAL, ce problème devrait être réglé cet été, dans le cadre de l'harmonisation générale de la NBI pour tous les personnels de la DGFIP ;
- quand et comment l'Administration

compte-t-elle renforcer l'équipe de développement des applications CLARA, DDPAC et CHD en Nouvelle-Calédonie qui se voit confier la maintenance de ces applications pour tous les C.O.M.. Le Directeur nous a répondu, après avoir récemment reçu une délégation F.O. de nos collègues d'outre-mer, avoir trouvé un développeur connaissant ces applications et le langage de développement correspondant (Turbo Pascal), prêt à rejoindre Nouméa, et avoir fait débiter le processus de formation en Métropole des informaticiens actuellement en poste en Nouvelle-Calédonie.

Conclusion : quelques avancées, des engagements mais l'essentiel se jouera lors du prochain CTR du 12 juin prochain ou le syndicat F.O. vérifiera les réponses que la DGFIP a réellement apportées aux multiples demandes d'amendement de son projet initial, correspondant à autant de revendications de ses mandants. C'est sur les faits que **F.O.-DGFIP** jugera des intentions de l'Administration pour l'ambition qu'elle a sur son informatique future, au service de tous les agents de la DGFIP, exercée par les informaticiens de la DGFIP.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

Pour la filière fiscale n°DGI :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
 déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
 (signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques
 45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : contact@fo-dgfip.fr - web : <http://www.fo-dgfip.fr/>
 C.P.P.P. 0514 S 06593 - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Jean Yves BRUN

